



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Cour des comptes

Question écrite n° 51152

### Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport annuel 2014. Les magistrats de la rue Cambon préconisent, dans le chapitre consacré à la fiscalité liée au handicap, de rationaliser la présentation des dépenses fiscales participant à la politique en faveur des personnes handicapées, notamment par leur regroupement au sein du programme n° 157 et une meilleure articulation de leur présentation avec celles des dépenses budgétaires relevant de la même politique. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes partage le sens et les ambitions de la recommandation émise par la Cour des comptes. Dans le domaine des dépenses fiscales, l'articulation entre présentation des dépenses fiscales et budgétaires est rendue malaisé par le cadre imposé pour l'élaboration du Projet annuel de performance (PAP).

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51152

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 mars 2014](#), page 1937

**Réponse publiée au JO le :** [19 janvier 2016](#), page 512